

QUESTION ÉCRITE E-0104/10
posée par Caroline Lucas (Verts/ALE)
à la Commission

Objet: Lutte contre le problème croissant des déchets en plastique non biodégradable dans les océans

Les océans sont pollués par d'énormes quantités de débris et de déchets en plastique. Ce problème ravageur, connu sous le nom de "soupe plastique", ravage l'océan pacifique et, depuis plus récemment, l'océan atlantique. Cette masse flottante de déchets est non seulement désagréable à voir du littoral et des régions marines, mais menace aussi fortement la vie sauvage marine. D'après le programme des Nations unies pour l'environnement, plus d'un million d'oiseaux marins et plus de 100 000 mammifères marins meurent chaque année en conséquence de cette pollution. Toujours selon ce programme, chaque mille carré des océans contient 46 000 morceaux flottant de plastique.

La gravité de ce problème s'intensifie en raison du caractère durable des déchets plastique modernes: le plastique non biodégradable peut passer des années à flotter sur nos mers. Un exemple de plastique durable est le coton-tige. Les cotons-tiges, qui peuvent même passer à travers les systèmes d'égouts les plus perfectionnés, sont un des éléments composant les montagnes de plus en plus hautes des épaves en plastique flottant qui menacent notre environnement marin fragile.

La Commission pourrait-elle confirmer qu'elle mène des actions afin de lutter contre le sérieux problème de la présence croissante de déchets dans les océans?

La Commission prendra-t-elle les mesures nécessaires afin d'interdire ces plastiques non biodégradables (comme celui des cotons-tiges par exemple) pour éviter que ces déchets durables ne finissent dans les océans?